

SEANCE DU SIX AVRIL DEUX MILLE SEIZE

**Date de convocation**

30 Mars 2016

**Date d'affichage**

30 Mars 2016

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants :

L'An Deux Mille Seize, le Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

**PRESENTS :** M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - Mme GAULIER Denise - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - M. DEMAILLY-LAHLLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - Mme KORMANN Christelle - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. GRUAIST Jérôme - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.  
Mme FAY Véronique a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Compte Administratif 2015
- Compte de Gestion 2015
- Taux d'imposition 2016
- Subventions 2016 aux Associations
- Budget Primitif 2016
- Vacance d'un poste d'adjoint
- Personnel Communal : création de poste
- Rythmes scolaires
- Participation frais de scolarité des communes extérieures : année 2015 - 2016
- Service Jeunesse : ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor
- Accueil de Loisirs : demande de subvention à la CAF
- Service Jeunesse : recrutement saisonnier accueil loisirs
- Société ADR : contrat de location
- Communauté de Communes du Clermontois : Schéma de mutualisation
- Affaires diverses

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Maire :

Signature et cachet

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

M. DEMAILLY-LAHLLOUH Pascal donne lecture du Compte Administratif 2015 au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire sort de la salle, il ne participe pas au vote.

Monsieur THEROUDE Réginald demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 qui s'établit comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses réalisées	2 262 533.30 €
Recettes réalisées	3 074 624.42 €
Excédent	812 071.12 €
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses réalisées	497 491.49 €
Recettes réalisées	675 070.53 €
Excédent	177 579.04 €
Excédent global de clôture	989 650.16 €

Monsieur le Maire revient dans la salle.

## COMPTE DE GESTION 2015

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 du Budget Communal et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## TAUX D'IMPOSITION 2016

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix et 1 abstention (M. GRAMMOND), décide de voter les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation.....	15.96 %
- Foncier bâti.....	35.43 %
- Foncier non bâti.....	80.66 %

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (M. BELVAL - M. GALY - M. GUYARD - M. MOUREY), vote l'attribution des subventions pour l'année 2016 aux associations (article 6574) comme suit :

ALB	500
Association Musicale de Bury	500
Association Sportive Collège de MOUY	130
ASBV (vétérans football)	1300
Association Team Terrier Blanc	200
ATAC Mouy	400
Club de l'Age d'Or	1750
Comité des Fêtes	13700
Croix Rouge Française	650
Coopérative Ecole Bury Centre (exceptionnel)	400
Cyclo Club Buryen	525
Foyer Socio éducatif Collège Mouy	474
Jeu d'Arc	1000
Judokas de Bury	1300
Jardins Familiaux	500
Loisirs Créatifs	100
Olympique club de Bury	2400
Patrimoine Culturel et Historique	1489
Recherche emploi Bury	10000
Rév'heilles	50
Sauvegarde Vieilles Pierres	130
Sauvegarde Vestiges Dury St Claude	410
Souvenir Français	25
Secours Catholique	300
Siel Bleu	150
Tennis de Table Angy-Bury	1400
UNC-AFN	160
Union Sportive de Balagny	250
US Mouy Tennis	1500
MOAT (contrat assurance prévoyance)	5000
Divers	3307

## BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	3 323 562 €
Section d'investissement :	994 329 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

### **VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT**

Monsieur le Maire informe les membres que, conformément à l'article L.2122-14 du CGCT, et suite au décès de notre adjoint Claude BOURSON, le Conseil Municipal doit délibérer sur la vacance de son poste.

Le Conseil Municipal a 3 possibilités :

- 1) Il peut décider de ne pas remplacer l'adjoint et supprimer un poste ; au cas présent, le 4<sup>ème</sup> adjoint devient automatiquement 3<sup>ème</sup> adjoint,
- 2) Il peut décider d'élire un nouvel adjoint qui occupera la place du 4<sup>e</sup> adjoint (le 4<sup>ème</sup> adjoint devenant 3<sup>ème</sup> adjoint),
- 3) Il peut décider que le nouvel adjoint élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant. Cette décision doit faire l'objet d'une délibération préalable à l'élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ne pas remplacer M. Claude BOURSON et de supprimer son poste. Par conséquent, Mme Sylvie DUCLOS, 4<sup>ème</sup> adjoint, devient automatiquement 3<sup>ème</sup> adjoint.

### **PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe**

Afin de renforcer l'équipe du Service Jeunesse, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe, 26 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe, 26 heures par semaine.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Depuis la mise en place des Rythmes Scolaires sur la Commune, le Conseil Municipal avait décidé la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour les familles pendant 2 ans.

Devant le coût de revient élevé par enfant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), à partir de la rentrée de septembre 2016, seront payantes, à savoir :

- 10 € par trimestre pour 1 enfant,
- 15 € par trimestre pour 2 enfants de la même famille,
- 20 € par trimestre pour 3 enfants de la même famille.

Cette participation des parents sera payable dès l'inscription de l'enfant aux NAP et en début de trimestre.

### **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE - Année 2015/2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures pour l'année scolaire 2015/2016. La participation de l'année dernière était de 870 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer cette participation pour l'année scolaire 2015/2016 à 880 € par enfant scolarisé.

### **SERVICE JEUNESSE : ouverture d'un compte dépôt de fonds pour l'encaissement des recettes**

En Février 2016, Monsieur le Maire rappelle aux membres que la Commune avait adhéré au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : TIPI Régie.

Afin de compléter notre dossier, le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer afin d'ouvrir un compte de dépôt de fonds pour l'encaissement des recettes : cantine, périscolaire, centre de loisirs et maintenant Nouvelles Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un compte de dépôt de fonds pour l'encaissement des recettes : cantine, périscolaire, centre de loisirs et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

### **ACCUEIL DE LOISIRS : demande de subvention à la CAF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Accueil de Loisirs a besoin cette année de matériel (rideaux, jeux de société, armoire, ordinateur, achat d'une cloison WC cantine). Cet équipement a été prévu au Budget Primitif 2016 et peut être subventionné par la CAF de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention de la CAF de l'Oise aussi élevée que possible pour l'achat de cet équipement,
- prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

### **SERVICE JEUNESSE : recrutement saisonnier accueil de loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Accueil de Loisirs de l'été 2016 justifie que l'on recrute du personnel, en qualité d'adjoints d'animation, pour renforcer l'équipe d'animation. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement de ce personnel afin d'augmenter l'effectif de l'équipe d'animation du prochain Accueil de Loisirs de cet été.

### **Société ADR : contrat de location**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ADR située rue Voltaire souhaite que la Commune lui loue les parcelles situées devant son garage. Il s'agit des parcelles cadastrées section D n° 1099 (321 m<sup>2</sup>), D n° 1100 (303 m<sup>2</sup>), D n° 1106 (1203 m<sup>2</sup>) et D n° 1117 (1104 m<sup>2</sup>). Ces parcelles serviront de parking pour son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer les parcelles cadastrées section D n°s 1099 (321 m<sup>2</sup>), 1100 (303 m<sup>2</sup>), 1106 (1203 m<sup>2</sup>) et 1117 (1104 m<sup>2</sup>) à la société ADR à usage de parking pour son activité,
- De fixer le loyer à 150 € par mois, loyer qui sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier en fonction de l'indice de référence des loyers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location à compter du 01 Mai 2016, entre la Commune de Bury et la Société ADR.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS : Schéma de Mutualisation**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 dite « NOTRE » (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), le projet de Schéma a été transmis pour avis à chacune des communes membres, avant le 20 Mars 2016, en vue d'une approbation du conseil communautaire au plus tard le 12 mai de cette même année.

#### **Motivation et opportunité de la décision**

La mutualisation des services et des moyens peut prendre plusieurs formes dont certaines déjà pratiquées entre les communes et la Communauté de Communes du Clermontois, notamment à travers la gestion de l'instruction du droit des sols.

Dans le cadre de son projet de Schéma de mutualisation, et soucieux tout à la fois de pouvoir impulser une véritable politique des ressources humaines à l'échelle du territoire, mais également d'arriver autant que faire se peut à maîtriser la masse salariale et pour éviter les surcoûts qu'engendre mécaniquement une mutualisation partielle des services aussi bien pour les communes que la communauté de communes, la Communauté de Communes du Clermontois propose de mettre en œuvre une mutualisation de l'ensemble des personnels.

La mutualisation fonctionnelle concernera principalement les domaines qui suivent :

- Direction
- Secrétariat général
- Ressources humaines
- Finances
- Commande publique
- Communication
- Informatique
- Services techniques

La mise en œuvre effective de la mutualisation des personnels pour les communes volontaires interviendrait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est précisé que :

- La participation des communes à ces services communs s'effectue sur le principe du volontariat.
- La création des dits services communs est consacrée par une convention qui interviendra ultérieurement et détaillera les transferts financiers nécessaires qui seront imputés sur l'attribution de compensation de chacune des communes.

- La gestion des services communs est assurée par la Communauté de communes du Clermontois, avec une mise à disposition de plein droit des personnels concernés.

L'ensemble de la démarche, est, de par la loi, piloté par la structure intercommunale. L'élaboration de ce schéma a donné lieu à diverses réunions de comités de pilotage, avec le bureau des maires, l'ensemble des conseillers municipaux, et un groupe de travail auxquels ont participé les services.

Il convient enfin de souligner que la mutualisation est à distinguer du transfert de compétence. Dans le cadre de la mutualisation, y compris dans les domaines pour lesquels est mis en place un service commun, la commune membre n'est pas dépossédée de sa compétence, et elle garde son autorité fonctionnelle sur les services chargés des dossiers relevant de ses affaires communales.

Ouïe la présentation de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République;

Considérant, au-delà des obligations légales, la nécessité de donner une véritable ambition au processus de mutualisation, dans l'intérêt de chacune des communes membres et de la structure intercommunale, et selon une logique de projet concertée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable concernant le projet de Schéma de Mutualisation proposé par la Communauté de communes du Clermontois,

- délibère défavorablement sur l'engagement de la commune dans la mise en œuvre effective du Schéma de mutualisation.

### **AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire informe les élus qu'un tournoi de football est prévu le 21 Mai prochain entre les jeunes de la Commune et les élus.

La prochaine Commission Sécurité aura lieu le 30 Avril 2016 à 9 h 00. Le rendez-vous est fixé à Moineaux (parking bus).

M. le Maire rappelle également la venue de Mme FUMERY et M. PACCAUD le 25/04/2016 en Mairie.

Le château d'eau rue Madame Duvivier a été vandalisé : la porte a été fracturée et le château d'eau a dû être vidé entièrement (environ 500 m3). Les analyses ont été réalisées et n'ont révélé aucun risque bactériologique.

Le SIVOM a porté plainte.

La Commune a également déposé plainte à la Gendarmerie pour des dépôts illicites près de la déchetterie et à l'orée des bois.

M. THEROUDE :

Salle d'Activités : la faïence de la cuisine a été réalisée et le carrelage a été refait. Une expertise est en cours pour les fuites d'eau dans le périscolaire.

Ecole Bury Centre : une grosse fuite d'eau a été décelée en début de semaine et des travaux sont en cours.

Travaux Saint Claude : ils ont débuté la semaine dernière, la route est fermée complètement pour des raisons de sécurité et afin que le chantier puisse avancer dans de bonnes conditions.

Mme CHASSEING :

En ce qui concerne les pass permis, 3 jeunes vont réaliser leurs 70 heures dans nos services (Service Jeunesse, Service Technique et Bibliothèque).

Mme DUCLOS :

Les inscriptions scolaires ont commencé.

En ce qui concerne l'Ecole Bury Centre, une classe sera fermée à la rentrée de septembre. L'inspectrice viendra comptabiliser les élèves le premier jour de la rentrée.

Mme FREVILLE, directrice de l'Ecole Bury Centre, est partie le 1<sup>er</sup> Avril, elle sera remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un nouveau directeur ou une nouvelle directrice arrivera en septembre 2016.

M. GRAMMOND :

La soirée Théâtre du 26 Mars dernier s'est très bien déroulée. La troupe de théâtre remercie la Mairie et le Comité des Fêtes pour leur aide.

Depuis 2013, le SE 60 a lancé un vaste programme d'embellissement des postes de transformation en coopération avec le concessionnaire ERDF. Les communes intéressées peuvent en faire la demande auprès du SE 60. Le Maire répond que la Commune pourrait être intéressée pour décorer nos postes qui sont assez vétustes.

Il y a également possibilité de revoir les contrats d'électricité. Monsieur le Maire répond que suite au groupe d'achat électricité, la Commune va pouvoir réduire le coût de la facture d'électricité de notre Salle d'Activité.

Mme FAUVEL signale un éboulement du mur du cimetière de Mérard.

Mme PIAI a remis un livret de naissance. Les parents remercient la municipalité.

M. GOULARD signale un problème électrique au niveau des prises dans la salle d'activité.

M. GUYARD a été interpellé par des riverains de la rue Voltaire suite aux nuisances sonores occasionnées la nuit près de la station de lavage. Le Maire a d'ailleurs reçu ce soir les riverains. La Gendarmerie avait déjà été prévenue antérieurement et elle mène une enquête.

Mme GODEFROY demande s'il est possible d'installer un poteau d'éclairage public à l'entrée de Saint Claude car de nouvelles maisons ont été construites et à cet endroit, il n'y a pas de lumière.

Le Maire répond que cela est prévu.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 30.